

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et
logement »

Conseil municipal du 28 septembre 2015
Séance du 4 septembre 2015

36 Ilot Cornet – engagement à acquérir des parcelles auprès du Ministère de la Défense

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme FAZAL
Mme LEHNER
M. MONTES

Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : M. N'DIAYE
Pouvoir à : Mme JAJAN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

La reconquête des friches industrielles du centre-ville pour développer un nouveau type d'habitat qui contribue de façon positive à l'évolution de la Ville sur elle-même constitue un des principaux axes du projet urbain de la ville de Creil.

Dans ce contexte, l'îlot de l'ancienne carrosserie Cornet, composé de propriétés de la Ville et de propriétés du Ministère de la Défense a été identifié dans le PLU comme un secteur de renouvellement urbain et a fait l'objet d'une orientation d'aménagement spécifique.

De manière à concrétiser ce projet, la ville de Creil s'est rapprochée du Ministère de la Défense pour connaître les modalités de cession des terrains dont il est propriétaire. Pour les définir, différents diagnostics ont été établis de manière à évaluer les coûts de dépollution et préciser les possibilités de constructions. Au regard des résultats de ces études, France Domaine a estimé le 1^{er} septembre 2015, la valeur vénale de l'immeuble à 160 000 €.

Par courrier en date du 24 février 2015, le ministère de la Défense a adressé à la ville une proposition d'engagement d'acquérir les parcelles cadastrées sections XB n° 331 à 335 et XB n° 419 d'une superficie de 2 666 m² selon les modalités et estimation définies par France Domaine.

Cette estimation ayant été réalisée au regard de la surface de plancher programmée sur la parcelle, si le projet devait être modifié, le montant d'acquisition serait ajusté à la surface définitive sur la base de 200 € le m².

maintenant !

Aussi, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'engagement d'acquérir auprès du Ministère de la Défense sur la base de l'estimation réalisée par France Domaine en date du 1^{er} septembre 2015 et à négocier auprès des services de l'Etat une éventuelle décote supplémentaire, définie en application de l'article R3211-17-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux conditions d'aliénations des terrains du domaine privé de l'Etat en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux, laquelle viendra se déduire le cas échéant de la valeur vénale ci-dessus estimée et déterminera le prix de cession.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article R3211-17-1 du relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé de l'Etat,
Vu l'avis des domaines en date du 1^{er} septembre 2015 et la note complémentaire de renseignements en date 9 février 2015,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'engagement d'acquérir ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 4 septembre 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'engagement d'acquérir auprès du Ministère de la Défense selon les modalités et estimation par France Domaine dans son évaluation en date du 1^{er} septembre 2015 et tous les documents y afférents.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à négocier auprès des services de l'Etat une éventuelle décote supplémentaire, définie en application de l'article R3211-17-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux conditions d'aliénations des terrains du domaine privé de l'Etat en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux, laquelle viendra le cas échéant se déduire de la valeur vénale ainsi estimée et déterminera le prix de cession.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **29 SEP. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/09/15

et publication ou notification le 01/10/15

affiché le 29/09/15

CREIL, le 01/10/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 30/09/2015

Reçu en préfecture le 30/09/2015

Affiché le

SLO

ID : 060-216001743-20150928-DLRG150930037-DE